

Quelle classification des athlètes pour les épreuves olympiques ?

Table des matières

1. Principes fondamentaux de la classification paralympique.....	2
2. Les catégories principales de déficiences reconnues par les Jeux Paralympiques.	2
2.1. Déficience physique.....	2
2.2. Déficience visuelle	3
2.3. Déficience intellectuelle	3
2.4. Exemple de classifications spécifiques à certains sports	3
3. Processus de classification.	3
4. Un exemple de classification : l'athlétisme.	4
4.1. Catégorisation des classes	4
4.1.1 Déficiences visuelles (T11 à T13 / F11 à F13).....	4
4.1.2 Déficiences physiques et motrices.....	4
4.1.3 Déficiences intellectuelles	5
4.2. Disciplines d'athlétisme aux Jeux Paralympiques	5
4.2.1 Épreuves sur piste (Track Events)	5
4.2.2 Épreuves de saut (Field Events – Jumping Events)	6
4.2.3 Épreuves de lancer (Field Events – Throwing Events)	6
4.3 Organisation des compétitions	6
4.4 Guides et aides.....	6
4.5 Règlement et officiels	7
4.2 Évolution et révision des classifications	7

Quelle classification des athlètes pour les épreuves olympiques ?

La classification des épreuves paralympiques est un système essentiel pour garantir l'équité dans la compétition en tenant compte des différents types de handicaps. Cette classification permet de regrouper les athlètes en fonction de leurs capacités fonctionnelles, plutôt que simplement de leur type de handicap, afin d'assurer que la victoire est déterminée par les performances sportives, et non par la nature de l'incapacité.

1. Principes fondamentaux de la classification paralympique.

- Assurer l'équité : Le but est de minimiser l'impact de la déficience sur le résultat sportif, en permettant aux athlètes avec des niveaux de capacités similaires de concourir ensemble.
- Évaluation fonctionnelle : Plutôt que de se baser sur le diagnostic médical ou le type de handicap (ex. cécité, paralysie), la classification se concentre sur l'impact de ce handicap sur les capacités physiques dans le sport spécifique.
- Sport spécifique : Les classifications varient d'un sport à l'autre, car chaque discipline requiert des capacités physiques, sensorielles ou mentales différentes.

2. Les catégories principales de déficiences reconnues par les Jeux Paralympiques.

Les déficiences sont réparties en trois grandes catégories :

2.1. Déficience physique

Elle comprend divers types de handicaps, comme les amputations, la paralysie cérébrale, les atteintes de la moelle épinière ou les troubles neuromusculaires. Il existe plusieurs sous-catégories :

- La perte de force musculaire (ex. paraplégie, dystrophie musculaire).
- La perte d'amplitude articulaire (ex. arthrite).
- La différence de longueur des membres.
- L'hypertonie (ex. spasticité liée à des lésions cérébrales ou à des troubles de la moelle épinière).
- L'ataxie (coordination musculaire déficiente liée à une atteinte du système nerveux central).
- L'athétose (mouvements involontaires).
- La déficience des membres (ex. amputation ou malformation congénitale).

2.2. Déficience visuelle

Les athlètes ayant une déficience visuelle totale ou partielle sont classés selon leur acuité visuelle et leur champ de vision restants. Cette classification va de B1 (athlètes aveugles ou quasiment aveugles) à B3 (athlètes avec une vision partielle plus élevée).

2.3. Déficience intellectuelle

Cette catégorie concerne les athlètes ayant des limitations significatives des capacités cognitives. Ils participent dans certains sports comme la natation, l'athlétisme, et le tennis de table.

2.4. Exemple de classifications spécifiques à certains sports

- **Natation** : Les athlètes sont classés de S1 (les handicaps les plus sévères) à S10 (les handicaps les plus légers). Les classes S11 à S13 sont réservées aux déficiences visuelles.
- **Basket-ball en fauteuil roulant** : Les athlètes sont classés de 1.0 à 4.5 en fonction de leur capacité à utiliser leur tronc et leurs membres inférieurs. Plus le chiffre est élevé, plus l'athlète a de fonction musculaire.

Le système de classification respecte une logique commune avec 2 composantes :

- **Lettre** : Elle est composée d'une ou 2 lettres qui font référence au sport, nommé en anglais. Exemple S pour Swimming (= natation), 2 lettres différentes en Para athlétisme soit T comme Track (= « piste » pour les coureurs) et F comme Field (« terrain » pour les lanceurs) et enfin autre exemple PR pour Para Rowing (= Para aviron).
- **Chiffre** : La 2e composante de la classification est le nombre associé à ces lettres. Plus le nombre est grand, plus le handicap est léger et inversement.

3. Processus de classification.

Les athlètes passent par un processus rigoureux avant les compétitions, effectué par un panel de classificateurs, comprenant généralement un professionnel de la santé (comme un médecin) et un expert du sport. Ce processus inclut :

- Une évaluation physique et médicale pour déterminer la nature et l'impact de la déficience.
- Des tests d'habileté spécifique au sport pour évaluer les capacités fonctionnelles des athlètes dans le contexte de leur sport.
- L'observation en compétition pour confirmer que la classification initiale est correcte.

Les classifications peuvent être revues si l'état de l'athlète évolue, et certains athlètes peuvent être reclassifiés après observation lors des compétitions.

La classification paralympique est un processus sophistiqué et en constante évolution, conçu pour garantir que les athlètes concourent sur un pied d'égalité en tenant compte des différents types de handicaps. Grâce à cette classification, les performances sportives des athlètes sont mises en valeur, offrant un cadre juste et compétitif.

4. Un exemple de classification : l'athlétisme.

Les épreuves d'athlétisme aux Jeux Paralympiques sont organisées de manière rigoureuse pour garantir une compétition équitable entre les athlètes, tout en prenant en compte les différents types de handicaps. Elles couvrent une vaste gamme de déficiences physiques, visuelles et intellectuelles, et incluent des disciplines sur piste et sur terrain (lancers et sauts). Voici en détail comment ces épreuves sont organisées :

4.1. Catégorisation des classes

Les athlètes paralympiques sont classés selon un système de codes qui dépendent du type de déficience et de la discipline pratiquée. Les numéros des classes d'athlétisme sont composés d'une lettre (T pour **track**, c'est-à-dire les épreuves sur piste, et F pour **field**, les épreuves de lancer et de saut) et d'un chiffre correspondant à une catégorie spécifique de handicap.

4.1.1 Déficiences visuelles (T11 à T13 / F11 à F13)

- T/F11 : Athlètes atteints de cécité totale ou presque totale. Ils courent souvent avec un guide.
- T/F12 : Athlètes ayant une vision partielle très limitée.
- T/F13 : Athlètes ayant une déficience visuelle, mais qui ont une meilleure perception visuelle que les classes T/F11 et T/F12.

4.1.2 Déficiences physiques et motrices

- T/F31 à T/F34 : Athlètes atteints de paralysie cérébrale ou de troubles similaires, concourant en fauteuil roulant.
- T/F35 à T/F38 : Athlètes atteints de paralysie cérébrale ou de troubles similaires, mais capables de concourir debout.

- T/F40 à T/F41 : Athlètes de petite taille.
- T/F42 à T/F47 : Athlètes amputés ou ayant une déficience des membres, concourant debout.
- T51 à T54 : Athlètes en fauteuil roulant pour les épreuves sur piste. Ces classes sont organisées selon l'impact de la déficience sur la fonction musculaire du tronc et des membres supérieurs.
- T51 et T52 : Athlètes ayant une fonction très limitée des membres supérieurs et du tronc.
- T53 : Athlètes avec une fonction du tronc limitée mais un bon contrôle des membres supérieurs.
- T54 : Athlètes ayant un bon contrôle du tronc et des membres supérieurs.
- F51 à F58 : Athlètes en fauteuil roulant pour les épreuves de lancer. Ces classes suivent une échelle similaire à celle des athlètes sur piste.

4.1.3 Déficiences intellectuelles

- T/F20 : Athlètes présentant des déficiences intellectuelles légères. Ces athlètes participent principalement à des épreuves de course et de saut en longueur.

4.2. Disciplines d'athlétisme aux Jeux Paralympiques

Les épreuves d'athlétisme sont divisées en plusieurs catégories principales, couvrant les épreuves de course, de saut et de lancer. Les athlètes sont répartis selon leurs classes, et les performances sont évaluées en fonction de leur classification.

4.2.1 Épreuves sur piste (Track Events)

Ces épreuves incluent différentes distances de course, du sprint aux épreuves de fond, ainsi que des courses de relais.

- Sprint (100m, 200m, 400m) : Les épreuves de sprint sont ouvertes à la plupart des classes, en particulier les déficients visuels (T11-T13), les amputés, et les athlètes en fauteuil roulant.
- Moyennes distances (800m, 1500m) : Ces épreuves incluent souvent les athlètes des classes T11 à T13 et T35 à T54.
- Longue distance (5000m, marathon) : Ces courses sont particulièrement populaires chez les athlètes en fauteuil roulant (T51-T54) et les athlètes avec déficience visuelle.
- Relais : Il existe des relais mixtes pour certaines classes, comme le relais 4x100m pour les athlètes avec déficience visuelle ou physique.

4.2.2 Épreuves de saut (Field Events – Jumping Events)

Les épreuves de saut incluent :

- Saut en longueur : Les athlètes des classes T11-T13 (déficience visuelle), T35-T38 (paralysie cérébrale) et T42-T47 (amputés) concourent.
- Saut en hauteur : Cette épreuve est pratiquée par les athlètes des classes T11-T13 et T42-T47.

4.2.3 Épreuves de lancer (Field Events – Throwing Events)

Les épreuves de lancer incluent :

- Lancer du poids : Athlètes en fauteuil roulant (F51-F57), déficients visuels (F11-F13) et amputés (F40-F46).
- Lancer du disque et lancer du javelot : Similaire au lancer du poids, ces épreuves accueillent des athlètes avec différents types de handicaps moteurs et visuels.
- Lancer de massue : Spécifique aux athlètes des classes F31-F32, cette épreuve est une alternative au lancer de javelot pour les athlètes avec des déficiences sévères.

4.3 Organisation des compétitions

Les épreuves d'athlétisme aux Jeux Paralympiques sont organisées selon les principes de l'équité et de la performance, tout en prenant en compte l'impact du handicap.

Cela implique :

- Regroupement des athlètes par classe : Les athlètes concourent avec d'autres ayant des capacités fonctionnelles similaires. Dans certains cas, les classes peuvent être combinées, notamment si le nombre de participants est faible dans certaines classes.
- Scores comparatifs : Dans certains cas (notamment pour les épreuves de lancer), si des classes sont combinées, des tables de performance ajustées peuvent être utilisées pour comparer les résultats des athlètes en fonction de leur handicap.

4.4 Guides et aides

Dans les épreuves pour les athlètes avec déficience visuelle (T11 à T13), des guides peuvent être utilisés :

- Courses avec guide : Les athlètes des classes T11 et parfois T12 courent avec un guide. Ils sont attachés par un lien ou courent côte à côte, et le guide ne doit pas franchir la ligne d'arrivée avant l'athlète.
- Saut en longueur et lancer : Les athlètes déficients visuels peuvent recevoir des indications auditives pour se repérer dans la course d'élan ou le lancer.

4.5 Règlement et officiels

Les règles de l'athlétisme paralympique sont régies par les réglementations du Comité Paralympique International (IPC) et sont souvent alignées sur celles de la Fédération Internationale d'Athlétisme (World Athletics), avec des adaptations spécifiques pour les athlètes handicapés. Des officiels qualifiés veillent à ce que les règles spécifiques à chaque classe soient respectées et que l'épreuve soit équitable pour tous les participants.

4.2 Évolution et révision des classifications

La classification des athlètes est revue régulièrement. Un athlète peut être classé de manière temporaire lors de ses premières compétitions, et sa classe peut être ajustée après une observation en compétition ou si son état change au fil du temps. Cela permet de garantir que la classification reste pertinente et équitable.

Les épreuves d'athlétisme aux Jeux Paralympiques sont organisées de manière à mettre l'accent sur la performance sportive tout en prenant en compte les différents types de déficiences. Le système de classification permet à des athlètes ayant des handicaps similaires de concourir ensemble, tout en assurant une équité dans la compétition. Ces principes garantissent que les victoires sont déterminées par le talent et l'entraînement, indépendamment du type de handicap.